

NORMES MONDIALES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

La façon Gallagher. Depuis 1927.



Gallagher

Assurance | Gestion des risques | Conseil

Table des matières

Lettre de Pat Gallagher	3
Mot de Jennifer Ryder	4
Valeurs communes	5
La façon Gallagher	6
Introduction	8
Questions, aide offerte et signalements.....	9
Politique de non-représailles	10
Responsabilités des gestionnaires.....	10
Travailler ensemble	12
Harcèlement et discrimination	13
Égalité des chances en matière d'emploi.....	14
Milieux de travail sécuritaires.....	14
Les droits de la personne et la loi.....	15
Inclusion et diversité.....	15
Servir nos clients	16
Bonne foi et transactions équitables	17
Concurrence loyale	17
Confidentialité et protection des renseignements.....	18
Messagerie tierce.....	19
Intelligence artificielle	19
Protéger nos actionnaires et la Société	21
Conflits d'intérêts.....	22
Cadeaux et activités de divertissement	22
Occasions d'affaires	22
Opérations d'initié.....	24
Tenue de documents.....	25
Protection de la réputation de la Société.....	25
Participation aux vérifications et aux enquêtes	26
Utilisation appropriée de la technologie.....	27
Protection de la propriété intellectuelle, des actifs et des renseignements confidentiels de Gallagher	28
Biens matériels	29
Soutenir les communautés mondiales	30
Lutte contre la corruption	31
Fraude.....	32
Sanctions, boycottages et blanchiment d'argent internationaux	33
Responsabilité sociale de l'entreprise.....	33
Activités politiques	34

Lettre de Pat Gallagher

Chez Gallagher, nous aimons le travail bien fait. Nous œuvrons toujours avec intégrité, en parfaite conformité avec toutes les lois et tous les règlements des pays où nous exerçons nos activités. Notre engagement à respecter ces principes nous a permis de nous démarquer au sein de l'industrie, de gagner la confiance de nos clients et de préparer le terrain pour notre remarquable croissance. Depuis la fondation de Gallagher en 1927, l'intégrité est la base de notre culture, qui – je suis fier de le dire! – est plus forte que jamais.

Les normes mondiales de conduite professionnelle sont une ressource vitale pour nos employés. En plus de définir notre engagement collectif en faveur de l'éthique et de l'intégrité, elles régissent notre façon de travailler ensemble, avec nos clients, ainsi qu'avec nos partenaires commerciaux. Alors que nous continuons à nous développer, à nous implanter dans de nouvelles régions et à élargir nos activités, il devient indispensable que chaque membre de notre personnel comprenne et respecte nos normes mondiales. En prenant ces normes pour guides dans tous les aspects de notre travail, nous nous assurons d'honorer nos valeurs et de mener nos activités de façon éthique.

Je vous invite à prendre le temps de lire les normes mondiales et à voir comment vous pouvez les appliquer dans le cadre de vos fonctions chez Gallagher. Servez-vous des ressources fournies dans ce document si vous avez des questions ou si vous êtes confronté à une situation difficile ou inhabituelle. N'oubliez pas que l'équipe chargée de la conformité de Gallagher est toujours disponible pour vous aider.

Je suis fier de notre entreprise et de notre engagement ferme en faveur de l'éthique et de l'intégrité. Combiné à nos valeurs communes, le respect de nos normes mondiales contribuera à la pérennité de notre culture pendant de nombreuses années.
Merci à tous.



J. Patrick Gallagher, Jr.
Président du conseil et chef de la direction



Mot de Jennifer Ryder

Je considère que c'est un privilège de travailler chez Gallagher. Nos collègues, nos clients et nos parties prenantes nous accordent une grande confiance et s'attendent à ce que nous agissions avec intégrité. Chaque membre de notre équipe contribue au renforcement de ce lien de confiance en assumant sa responsabilité personnelle et en adoptant un comportement éthique et professionnel sur le lieu de travail.

Pour agir de façon éthique, nous devons savoir quelle est la bonne chose à faire, et nous devons la faire même lorsque cela s'avère difficile. Cette approche a toujours été fondamentale chez Gallagher. Elle a fait de nous une organisation à laquelle nous pouvons appartenir fièrement, une organisation qui attire des partenaires commerciaux à son image.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous référer aux Normes mondiales de conduite professionnelle pour connaître les politiques et les procédures qui régissent nos activités. Rappelez-vous que chacun et chacune d'entre nous est responsable de ses choix et doit promouvoir un milieu de travail éthique reflétant la façon Gallagher.



Jennifer Ryder

Vice-présidente et
chef de la conformité mondiale



Valeurs communes

Arthur J. Gallagher & Co. et ses filiales dans le monde (collectivement appelées « Gallagher » ou la « Société ») sont un groupe international de vente et de marketing qui conçoit et gère des programmes rentables de gestion du risque en matière d'assurance dommages et de ressources humaines, à titre de courtier, de conseiller et de tiers administrateur. Nos employés partagent certaines valeurs qui constituent le fondement de notre culture et guident nos actions au quotidien. Le manifeste de *la façon Gallagher*, présenté plus bas, incarne ces valeurs communes. Mettant l'accent sur l'intégrité, nos valeurs communes ont façonné et guidé notre équipe lors de nombreuses années de croissance et de changement :

Intégrité – Nous faisons preuve d'une intégrité sans compromis en tout temps, notamment en respectant la lettre et l'esprit des lois et des politiques de la Société.

Approche inclusive et travail d'équipe – Nous traitons nos collègues avec respect et nous nous engageons à soutenir les objectifs de l'équipe, à contribuer au développement de nos collègues et à nous inspirer mutuellement pour nous améliorer constamment.

Excellence à l'égard des clients – Nous évaluons la qualité de nos services du point de vue de nos clients en examinant et en anticipant les besoins de ces derniers, et en nous assurant que ces besoins sont satisfaits.

Leadership – Nous faisons preuve de leadership – au sein de notre Société et au-delà –, notamment en favorisant le développement des talents et en établissant la norme.

Expertise – Nous développons constamment notre expertise en puisant dans notre vaste expérience.

Innovation – Nous générons de nouvelles idées, créons de nouveaux liens et avons le courage de passer à l'action pour assurer notre croissance.



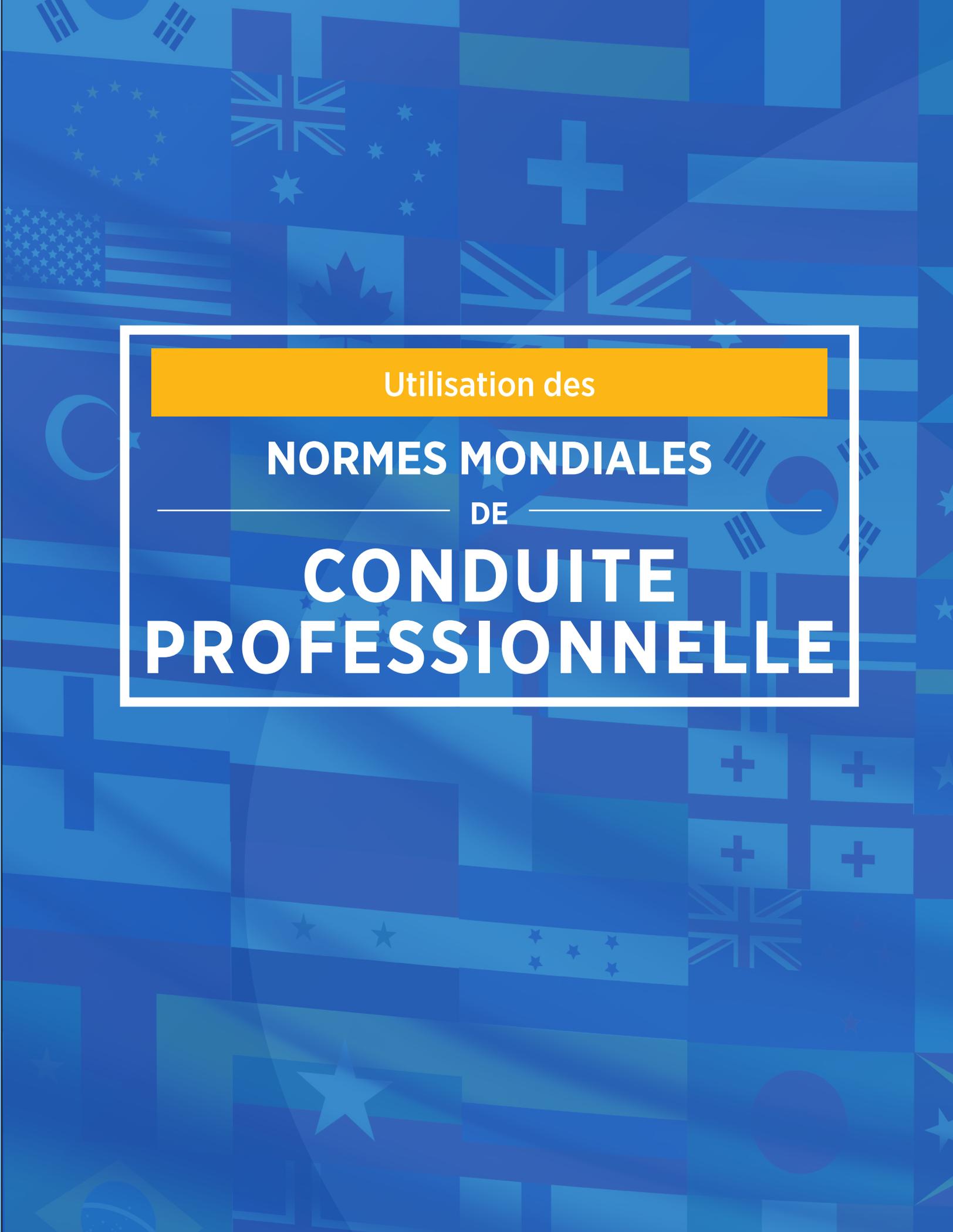
La façon Gallagher

Les valeurs communes d'Arthur J. Gallagher & Co. sont la pierre angulaire de notre Société et de notre culture. Que sont ces valeurs communes? Il s'agit des concepts auxquels la vaste majorité des acteurs clés de la Société doivent adhérer avec ferveur. Ils comprennent ce qui suit :

1. Nous sommes une société de vente et de marketing soucieuse d'offrir des services de gestion du risque de premier plan à ses clients.
2. Nous nous soutenons mutuellement. Nous croyons en nos collègues. Nous reconnaissons et respectons nos compétences mutuelles.
3. Nous visons l'excellence professionnelle.
4. Nous pouvons tous grandir en apprenant les uns des autres.
5. Il n'y a pas d'employés de second ordre; chacun est important et effectue un travail essentiel.
6. Nous sommes une organisation ouverte.
7. L'empathie n'est pas une faiblesse.
8. La méfiance engendre la méfiance. La confiance est vitale, celle qu'on accorde et celle dont on jouit.
9. Les meneurs ont besoin de suiveurs. La façon dont les meneurs traitent les suiveurs a un effet direct sur leur efficacité en tant que meneurs.
10. Il est important de nouer des relations interpersonnelles.
11. Nous avons tous besoin les uns des autres. Nous sommes tous les maillons d'une même chaîne.
12. Aucun service ni aucune personne n'est hors de portée.
13. La courtoisie professionnelle est attendue.
14. Ne demandez jamais à une autre personne de faire quelque chose que vous ne feriez pas vous-même.
15. Chacun et chacune estime soutenir nos activités de vente et de marketing. Nous ne pouvons pas faire avancer les choses sans travailler ensemble. Nous sommes une équipe.
16. La loyauté et le respect se gagnent; ils ne s'imposent pas.
17. La peur rebute les gens.
18. Les compétences humaines sont très importantes chez Arthur J. Gallagher & Co.
19. Nous sommes une société concurrentielle et dynamique.
20. Nous accourons vers les problèmes plutôt que de nous en détourner.
21. Nous adhérons aux normes les plus élevées en matière de comportement moral et éthique.
22. Les gens travaillent avec une ardeur et une efficacité accrues lorsqu'ils sont encouragés (plutôt que rebutés).
23. Nous sommes une société chaleureuse et tricotée serrée. Il s'agit d'une force, et non d'une faiblesse.
24. Nous devons continuer à bâtir une entreprise professionnelle ensemble, en équipe.
25. Les valeurs communes peuvent être modifiées dans certaines circonstances, mais doivent l'être avec tact et prudence, en tenant compte des besoins des autres.

Lorsque les valeurs communes en place sont modifiées ou remises en question, les conséquences émotives et les sentiments négatifs qui en résultent peuvent nuire à la Société.

— Robert E. Gallagher - mai 1984



Utilisation des

NORMES MONDIALES

DE

**CONDUITE
PROFESSIONNELLE**

Introduction

Les Normes mondiales de conduite professionnelle expliquent nos obligations principales en matière juridique et en matière de conformité. Elles décrivent aussi les valeurs communes qui orientent nos décisions et guident nos actions au quotidien. Pour aider ses employés à se conformer aux Normes mondiales de conduite professionnelle, Gallagher s'est dotée de politiques mondiales et a mis sur pied une équipe de la conformité compétente chargée de la supervision de ces politiques.

Nous avons chacun et chacune la responsabilité de comprendre et de respecter les lois, les politiques, les règles et les règlements qui touchent nos fonctions et Gallagher. En tant que société mondiale de courtage en assurance et de gestion du risque, nous devons respecter un grand nombre de lois, de règles et de règlements mis en place par les divers pays où nous exerçons des activités. Il est donc probable que votre travail soit influencé par les lois de pays autres que celui où vous habitez et travaillez.

Nous avons tous et toutes la responsabilité de comprendre et de mettre en pratique les valeurs communes qui sont le fondement de notre Société. En respectant la lettre et l'esprit des lois applicables ainsi que nos valeurs communes, nous contribuons à protéger nos clients et la Société, et à renforcer notre réputation en matière d'intégrité.

Les normes et politiques mondiales s'appliquent à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Gallagher, qu'ils occupent un poste temporaire, à durée déterminée ou permanent. Nous nous attendons à ce que les partenaires du réseau mondial de Gallagher, nos partenaires stratégiques, nos fournisseurs et les autres partenaires ou agents commerciaux agissant en notre nom adhèrent à des normes de conduite rigoureuses similaires aux nôtres. Évidemment, aucun document ne saurait couvrir l'ensemble des situations à lui seul; ces normes devraient plutôt être considérées comme un guide visant à faciliter la compréhension des comportements appropriés dans diverses situations. Il est possible que certaines unités opérationnelles au sein de Gallagher appliquent des normes plus strictes ou plus détaillées en raison de lois locales ou d'exigences commerciales particulières.

Si vous avez besoin de clarifications au sujet des incidences possibles d'une loi ou d'un règlement sur votre travail, ou si vous êtes aux prises avec un dilemme éthique, adressez-vous à votre gestionnaire ou à l'une des ressources suggérées dans le présent document. En outre, vous devez agir de manière réfléchie et faire preuve de jugement individuel pour nous aider à exercer nos activités de la façon Gallagher.

Tout non-respect des normes mondiales, des politiques de Gallagher ou des lois en vigueur peut entraîner des conséquences graves pour Gallagher et les personnes impliquées. De plus, un tel non-respect est susceptible de ternir la réputation de Gallagher et d'exposer cette dernière à des amendes ainsi qu'à une possible responsabilité civile ou pénale. Les employés qui agissent de façon contraire à l'éthique ou à la loi s'exposent à des poursuites et feront l'objet de mesures correctives pouvant aller jusqu'à une cessation d'emploi.

Même si une action peut sembler minime ou insignifiante, chaque membre de l'équipe a le devoir de signaler immédiatement au service de la conformité toute violation connue ou présumée des Normes mondiales de conduite professionnelle ou des politiques de Gallagher par un employé, un dirigeant ou un administrateur de la Société, ou encore par un tiers agissant au nom de celle-ci. Lorsqu'un employé de Gallagher fait part d'une préoccupation de bonne foi, il peut être assuré d'être à l'abri de représailles.



Questions, aide offerte et signalements

Vous avez la responsabilité de signaler toute inconduite soupçonnée et de poser des questions lorsque vous avez besoin d'aide ou de conseils. Cela aide Gallagher à éviter ou à limiter le plus possible les conséquences de toute inconduite d'ordre juridique ou éthique avant qu'elle ne devienne un problème. Un signalement en temps opportun peut également empêcher une situation de s'aggraver. Enfin, le signalement aide Gallagher à mettre au jour les problèmes et à prendre des mesures afin de prévenir d'autres inconduites dans l'avenir.

Nous voulons être les premiers à être informés si quelque chose ne va pas. Toutefois, aucune disposition des Normes mondiales de conduite professionnelle ne vous interdit de communiquer avec une entité ou un organisme gouvernemental ou de lui signaler une violation possible des lois sans avoir préalablement fait de divulgation à Gallagher, ou de faire d'autres divulgations autorisées en vertu des lois applicables en matière de protection des dénonciateurs.

Pour effectuer un signalement ou demander des conseils, n'hésitez jamais à communiquer avec les ressources locales de la Société, comme votre gestionnaire, tout gestionnaire avec qui vous vous sentez à l'aise, ou les membres des ressources humaines (RH) locales ou de la conformité. Vous pouvez également effectuer un signalement à l'aide du service d'assistance de Gallagher sur l'éthique et la conformité. Ce dernier est accessible en tout temps dans plusieurs langues.

La Société considère les dérogations aux Normes mondiales de conduite professionnelle que dans certaines circonstances. Seul le conseil d'administration de la Société peut approuver une dérogation au nom des administrateurs et des dirigeants, et toute dérogation doit être dûment communiquée conformément aux lois et règlements applicables.

Vous pouvez également communiquer avec l'une des ressources suivantes de Gallagher :

Service d'assistance de Gallagher sur l'éthique et la conformité

États-Unis (national; É.-U. seulement) : 1 888 878-6236

États-Unis (service téléphonique traditionnel) :
1 770 582-5298
<https://gallagher.ethicspoint.com>

Service d'assistance téléphonique (par pays)

Allemagne : 0800-1016582

Australie (service libre-appel international) :
1 800 875-316

Barbade : 1 704 916-8928

Bermudes : 1 833 699-1465

Brésil : 0800-729-2337

Canada : 1 770 582-5298

Canada : 1 888 878-6236

Chili : 800 914-447

Colombie : 01-8005190897

Danemark : 80-882809

France : 0800-902500

Gibraltar : 8800 (au message vocal en anglais, composez le 844 539-2150)

Îles Caïmans : 1 833 512-1566

Inde (service libre-appel international) :

000-800-040-1280

Inde : 000-800-050-3374

Jamaïque : 844 411-0079

Malte : 8006-5103

Norvège : 800-62-568

Nouvelle-Zélande : GIS 0508-658-308

Pérou : 0800-80420

Roumanie : 0808-03-4288

(au message vocal en anglais, composez le 888 878-6236)

Royaume-Uni (service libre-appel international) :
0808-234-3646

Royaume-Uni et Irlande du Nord : 0800-102-6438

Sainte-Lucie : 1 704 916-8929

Singapour : 800 492-2604

Sri Lanka (Colombo) : 2-430-430

(au message vocal en anglais, composez le 844 539-2150)

Sri Lanka (à l'extérieur de Colombo) : 112-430-430

Suède : 020-043-99-31

Suisse : 0800-121-170

Trinité-et-Tobago : 1 800-872-2881

(au message vocal en anglais, composez le 844 539-2150)

Turquie : 0811-288-0001

(au message vocal en anglais, composez le 888 288-0001)

Chef de la conformité mondiale

Jennifer Ryder
jennifer_ryder@ajg.com
1 630 285-3833

Conformité

GallagherEthicsandCompliance@ajg.com

Numéro d'urgence de soutien en matière de RH

HRSupport@ajg.com
1 630 285-3888

Chef des ressources humaines de votre division

Communiquez directement avec le chef des ressources humaines de votre division.

Service juridique

1 630 773-3800



Lorsque vous effectuez un signalement à l'une des ressources de Gallagher énumérées à la page précédente, vous pouvez vous attendre à ceci :

- votre signalement sera traité rapidement, de façon rigoureuse, équitable et confidentielle;
- il fera l'objet d'une vérification visant à en assurer l'exactitude et la complétude;
- lorsque les circonstances le permettent, il est possible que vous receviez de l'information de suivi sur la façon dont votre signalement a été traité.

Notre service d'assistance sur l'éthique et la conformité (le « service d'assistance ») est géré par une société externe et indépendante dont le personnel est formé pour traiter les appels sensibles. Ce service est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Un service d'interprètes est en outre offert afin que vous puissiez faire votre signalement dans votre langue.

N'oubliez pas que vous pouvez choisir d'effectuer un signalement de manière anonyme au moyen du service d'assistance si les lois locales le permettent. Même si vous ne choisissez pas de préserver votre anonymat, Gallagher prendra toutes les mesures raisonnables pour que votre identité demeure confidentielle, en fonction de la nécessité de mener une enquête rigoureuse et équitable. Veuillez toutefois noter qu'il peut s'avérer plus difficile pour Gallagher de mener une enquête approfondie lorsqu'un signalement est effectué de façon anonyme. Pour cette raison, nous vous encourageons à révéler votre identité lorsque vous effectuez un signalement; sachez toutefois qu'il ne s'agit en aucun cas d'une obligation.

Politique de non-représailles

Gallagher prône une communication ouverte, une grande transparence et une culture favorisant l'expression individuelle. Nous vous assurons que vous pouvez signaler en toute sécurité une infraction présumée aux Normes mondiales de conduite professionnelle, aux politiques de Gallagher ou à la loi, sans crainte de représailles ou de répercussions négatives sur votre emploi. Les représailles peuvent prendre diverses formes : menaces, intimidation, harcèlement, humiliation, changement des responsabilités ou des conditions de travail ou expression de préoccupations à l'égard d'une personne à des fins malveillantes ou en étant de mauvaise foi.

Gallagher interdit strictement les actes de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une possible infraction ou soulève une préoccupation, ou qui participe à une enquête sur une possible inconduite, et ce, même si l'infraction ou la préoccupation rapportée s'avère ultimement non fondée. On considère que vous agissez « de bonne foi » dans la mesure où vous fournissez toute l'information dont vous disposez et où vous effectuez un signalement authentique et complet. En d'autres termes, il importe peu que votre signalement s'avère exact, pour autant que vous l'ayez effectué avec honnêteté. Tout individu qui exerce des représailles contre une personne en raison d'un signalement qu'elle a effectué de bonne foi ou de son aide à une enquête fera l'objet de mesures correctives pouvant aller jusqu'à une cessation d'emploi. Si vous pensez qu'une personne a usé de représailles contre vous, vous devriez le signaler rapidement aux ressources humaines locales ou au service de conformité, ou en utilisant le service d'assistance.

Responsabilités des gestionnaires

Bien qu'il soit attendu que nous fassions tous et toutes preuve de bon sens et de jugement, nos gestionnaires ont la responsabilité de créer une culture de conformité et de donner l'exemple en personnifiant l'excellence en matière de comportement et d'actions.

- Les gestionnaires doivent faire en sorte que les employés comprennent leurs responsabilités et s'efforcent de créer et de promouvoir un environnement « porte ouverte » où les employés se sentent à l'aise de soulever des préoccupations et de poser des questions.
- Ils doivent en outre transmettre les préoccupations des employés en utilisant les moyens appropriés.



QUESTION Abby est gestionnaire d'une équipe de vente, et l'une des membres de son équipe, Jessica, vient s'asseoir face à elle pour lui parler. Lors de la conversation, Jessica lui indique qu'elle doit signaler un incident de harcèlement, mais elle dit craindre que le « harceleur » ne l'apprenne et n'exerce des représailles contre elle par la suite. Comment Abby devrait-elle réagir?

RÉPONSE Abby devrait rappeler à Jessica que chaque employé a la responsabilité de signaler tout cas d'inconduite dont il a connaissance. Abby devrait également expliquer qu'à titre de gestionnaire, elle est responsable de l'application de la politique de non-représailles de Gallagher. Elle devrait recueillir tous les renseignements que Jessica est en mesure de fournir au sujet de l'incident, et suivre les procédures de Gallagher pour signaler ce dernier. Abby devrait aussi rassurer Jessica en lui indiquant que si jamais elle devait subir des représailles, il lui suffirait de le signaler immédiatement afin que Gallagher prenne des mesures appropriées.



TRAVAILLER ENSEMBLE

La façon Gallagher

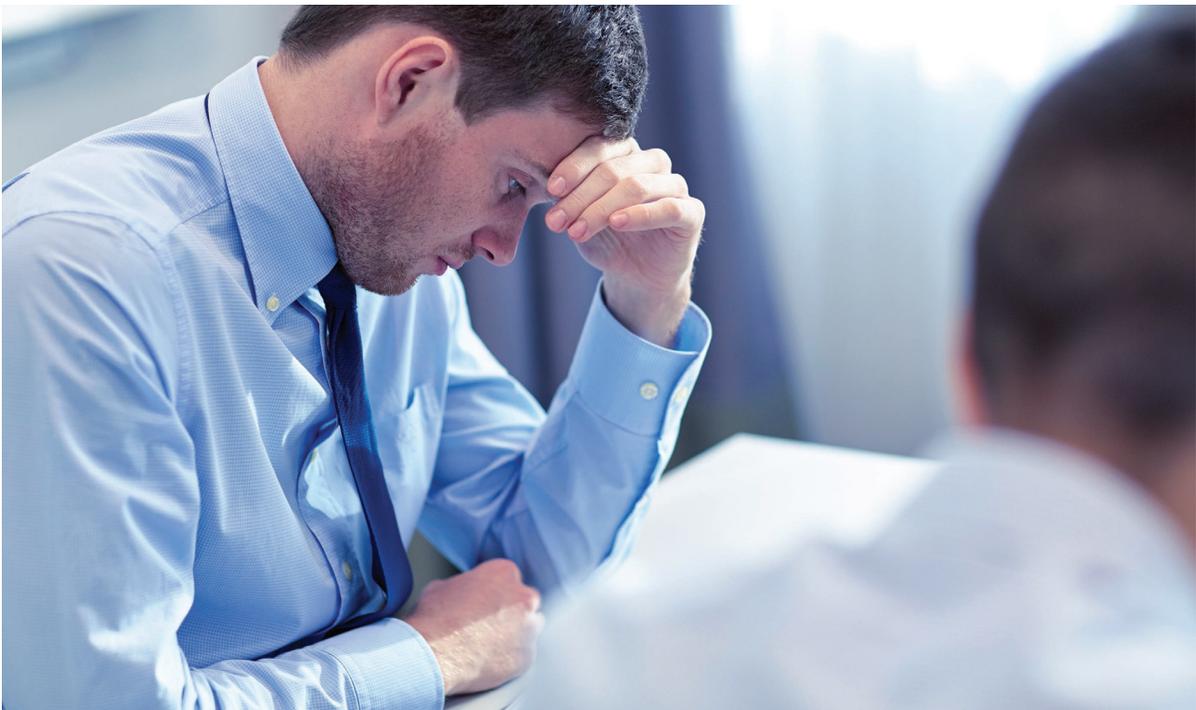
Harcèlement et discrimination

Gallagher s'engage à offrir une ambiance de travail axée sur le travail d'équipe, et libre de harcèlement, de discrimination, d'intimidation, ou de toute autre conduite inappropriée dans toutes activités liées au travail. Le harcèlement peut prendre diverses formes : remarques verbales, avances physiques, utilisation de représentations graphiques, etc. Il peut être le fait de collègues ou de gestionnaires, ou encore, d'intervenants externes comme des clients ou des fournisseurs. Gallagher ne tolère aucune forme de harcèlement. La définition juridique du harcèlement peut varier d'un territoire à l'autre, mais il y a une chose qui ne change pas : le harcèlement a toujours pour but ou pour effet de créer un environnement intimidant, offensant ou dégradant pour une autre personne. Le harcèlement peut être fondé sur le sexe ou une autre caractéristique protégée.

Pour contribuer au maintien d'un milieu de travail sans harcèlement, nous devons nous assurer que nos commentaires et nos actions sont toujours appropriés et respectueux. Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement discriminatoire ou d'un comportement constituant du harcèlement, ou de tout autre comportement constituant

une violation de la politique contre le harcèlement, nous vous encourageons à signaler immédiatement la situation à votre gestionnaire ou à l'une des autres ressources de Gallagher énumérées précédemment.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter votre politique contre le harcèlement locale.



Égalité des chances en matière d'emploi

Nous avons pour détermination de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi parmi les candidats et les employés à tous les niveaux de la Société. À cette fin, Gallagher interdit sans réserve le harcèlement, la discrimination et les représailles dans toute décision liée à l'embauche, au placement, à la promotion, à la rétrogradation, à la mutation, à la formation, à la rémunération, aux avantages ou à la cessation d'emploi.

De plus, nous ne tolérerons aucune discrimination contre un employé ou un candidat fondée sur la race, le sexe, la couleur de la peau, les incapacités physiques ou mentales, les problèmes médicaux, l'information génétique, l'origine nationale, l'ascendance, la religion, les croyances, l'âge, la situation familiale, la citoyenneté, la situation militaire ou le statut d'ancien combattant, le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle réelle ou perçue, ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Les décisions en matière d'emploi se fondent uniquement sur les besoins de la Société et sur le mérite individuel, et non sur des caractéristiques protégées.

L'engagement total de Gallagher en matière d'intégrité et d'ouverture est la clé de notre succès.



QUESTION Chris a l'impression qu'on l'a tenu à l'écart de certains projets spéciaux et qu'on lui a refusé certaines occasions de promotion parce qu'il est plus âgé que ses coéquipiers et que son gestionnaire. Il aime son travail et respecte ses collègues, mais il a du mal à ignorer ces préoccupations. Que devrait-il faire?

RÉPONSE Chris devrait rapidement faire part de ses préoccupations. Il devrait les signaler à l'une des ressources de Gallagher suggérées dans ce document.

Milieus de travail sécuritaires

Centre mondial d'opérations de sécurité

1 630 647-6080

Global.HQ.SecurityOperationsCenter@ajg.com

Chez Gallagher, la sécurité est une responsabilité partagée. Gallagher est déterminée à maintenir des normes élevées en matière de santé, de sécurité et d'environnement de travail. Par conséquent, nous nous conformons à toutes les lois, règles et réglementations applicables, ainsi qu'à toutes les procédures de sécurité affichées dans nos lieux de travail. Quelle que soit l'urgence, une tâche ne devrait être entamée que si elle peut être réalisée en toute sécurité. Nous encourageons systématiquement les pratiques de travail sécuritaires et nous nous assurons d'éviter les risques pour nos collègues, nos partenaires commerciaux, nos voisins et l'environnement. Nous mettons également en œuvre les programmes, la formation et les contrôles internes nécessaires pour atteindre ces objectifs. Si vous avez des préoccupations au sujet de la santé ou de la sécurité au travail, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, avec le directeur de la sécurité de la Société, ou avec toute autre ressource de la Société énumérée dans les Normes mondiales de conduite professionnelle.

Il est attendu des employés qu'ils soient aptes au travail et capables d'assumer leurs responsabilités professionnelles de la façon la plus sécuritaire possible. Par conséquent, il est interdit de travailler en ayant les facultés affaiblies par l'alcool ou par des drogues, légales ou illégales, que la consommation ait lieu pendant les heures de travail ou non, et dans les locaux de Gallagher ou non. Pour en savoir plus, veuillez consulter votre politique locale de milieu de travail sans drogue.

Notez également que nous ne prenons part à aucune forme de violence (y compris les menaces et les actes violents) et d'intimidation et que nous ne tolérons pas ces comportements. Les armes ne sont pas autorisées sur le lieu de travail ou dans le cadre des activités de la Société, sous réserve des lois applicables. Si vous avez connaissance d'incidents ou de menaces de violence au travail, ou si vous soupçonnez l'existence de tels incidents ou menaces, vous devez le signaler immédiatement. Pour en savoir plus, veuillez consulter la procédure concernant la violence au travail et les signalements et la politique en matière d'armes de votre région.

Le Centre mondial d'opérations de continuité des activités (CMOCA) de Gallagher a pour mandat d'assurer la continuité des activités de Gallagher dans le monde entier, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il sert de plaque tournante pour toutes les communications liées à la sécurité, à la gestion de crise et à la continuité des activités. Tous les incidents et toutes les interruptions des activités liés à ces sujets doivent être signalés à l'aide des numéros régionaux qui permettent aux dirigeants de succursale de communiquer avec le CMOCA.

Les droits de la personne et la loi

Gallagher s'engage à mener ses activités en respectant toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière d'emploi et de droits de la personne, et ce, partout où elle exerce des activités. C'est pourquoi nous offrons des horaires de travail raisonnables, des salaires équitables et des conditions de travail sécuritaires aux personnes qui travaillent pour nous. Gallagher a également une politique de tolérance zéro en ce qui a trait au travail des enfants, à l'esclavage, au travail forcé, au travail en servitude et au trafic humain. Nous ne ferons pas sciemment affaire avec des partenaires commerciaux ou des fournisseurs qui se livrent à de telles pratiques. Si vous avez des raisons de croire qu'un tiers avec qui Gallagher fait affaire se livre à l'une de ces pratiques, signalez votre préoccupation immédiatement à votre gestionnaire ou à une autre ressource appropriée de Gallagher.



QUESTION Margaret, une gestionnaire en règlements, vient de recevoir un appel téléphonique d'un demandeur en colère. Le demandeur a crié contre elle et a employé un langage menaçant. Margaret est bouleversée, mais ne sait pas quoi faire. Elle craint qu'on ne la prenne pas au sérieux si elle signale l'incident. Elle a peur qu'on lui réponde que le demandeur ne faisait que « ventiler ». Que devrait faire Margaret?

RÉPONSE Gallagher ne tolère pas l'intimidation ou les menaces de violence, qu'elles émanent de l'intérieur ou de l'extérieur de la Société. Margaret peut signaler l'incident à son gestionnaire ou à une autre des ressources de Gallagher énumérées dans les Normes mondiales de conduite professionnelle afin que des mesures appropriées puissent être prises.

Inclusion et diversité

Gallagher s'engage à cultiver, à favoriser et à préserver une culture axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Notre personnel est notre atout le plus important, et la somme des différences, des expériences de vie, des connaissances, de l'inventivité, du sens de l'innovation, et des capacités et du talent uniques que chaque membre de notre équipe intègre à son travail représente une partie importante non seulement de la culture de Gallagher, mais également de la réputation et des réalisations de la Société.

Nous reconnaissons et nous encourageons les différences de notre personnel en ce qui a trait à la race, à la couleur de la peau, à la religion, aux croyances, au genre (ce qui englobe la grossesse), à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre (ce qui inclut les personnes transgenres et les autres personnes de genre non conforme), à l'expression de genre, à la coiffure, à la situation familiale, au statut de parent, à l'âge, à l'origine nationale, à l'ascendance, à l'incapacité, aux problèmes médicaux, à l'information génétique, à la situation militaire ou au statut d'ancien combattant, à la citoyenneté ou aux autres caractéristiques qui font que chaque personne est unique.

Les initiatives en matière de diversité de Gallagher s'appliquent à toutes les politiques et pratiques sur le lieu de travail de la Société. Nous nous efforçons également de bâtir et de maintenir un environnement de travail qui favorise et impose le respect de ce qui suit :

- la communication et la collaboration respectueuses entre les membres; le travail d'équipe et la participation du personnel afin que les points de vue de tous les groupes et de toutes les personnes soient pris en considération; la conciliation travail-vie personnelle afin de répondre aux divers besoins des membres; la contribution de l'employeur et du personnel aux communautés que nous servons;
- toutes les personnes chez Gallagher doivent traiter les autres avec dignité et respect en tout temps; il est attendu du personnel qu'il adopte un comportement favorisant l'inclusion lorsqu'il exerce son travail et sa fonction sur le lieu de travail ou à l'extérieur de celui-ci, de même qu'aux autres événements parrainés par la Société ou auxquels celle-ci participe;
- le personnel reconnu coupable d'avoir adopté une conduite inappropriée envers autrui peut faire l'objet de mesures disciplinaires.



SERVIR NOS CLIENTS

La façon Gallagher

Bonne foi et transactions équitables

Dans notre domaine, la confiance est essentielle. Nous gagnons cette confiance en visant continuellement l'excellence professionnelle et en offrant des services de courtage d'assurance, de conseil et de gestion du risque de premier plan, des services rentables qui répondent aux besoins en constante évolution de nos clients actuels et potentiels.

Nous exerçons une concurrence commerciale avec vigueur, efficacité et équité, dans le respect des lois et règlements applicables. Cela signifie que nous négocions de bonne foi tant les uns avec les autres qu'avec les clients, les parties prenantes, les sociétés d'assurance et les concurrents. À tout instant, l'honnêteté et l'équité guident nos pas.

Dans ce but, nous ne faisons que des déclarations complètes, factuelles et véridiques au sujet de Gallagher, des couvertures d'assurance de nos clients, des services que nous fournissons et de la rémunération que nous recevons (ce qui comprend la divulgation de la conclusion possible d'ententes avec des sociétés d'assurance relativement au versement de commissions). Nous ne divulguons aucun renseignement inapproprié ou trompeur aux assureurs, aux souscripteurs ou à tout autre partenaire commercial lors des propositions, de la préparation des offres ou des négociations contractuelles. Nous ne divulguons aucun renseignement confidentiel concernant nos clients sans préavis ou sans avoir obtenu leur autorisation.

Nous ne confions pas sciemment les activités d'assurance de nos clients à un courtier grossiste sans divulguer chacun des éléments suivants : la rémunération à percevoir du client, tout intérêt que Gallagher peut avoir relativement au courtier grossiste et toute autre option qui s'offre au client outre le recours aux services de ce dernier. De plus, nous évitons tous les commentaires désobligeants sur nos concurrents et les comparaisons injustes entre les services d'un concurrent et les nôtres.

Concurrence loyale

Gallagher s'engage à mener ses activités équitablement et dans le cadre d'une concurrence ouverte et libre; par conséquent, elle s'engage à respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence loyale applicables. La violation de ces lois entraîne des conséquences graves, notamment des sanctions pour le personnel et Gallagher. Vous devez connaître les lois sur la concurrence loyale et les lois antitrust des pays où vous exercez vos activités et éviter ne serait-ce que l'apparence d'une violation de telles lois, surtout si vous prenez part aux ventes et au marketing, si vos activités vous mettent en relation avec

un concurrent de Gallagher, si vous participez aux relations de Gallagher avec des fournisseurs, ou si vous faites partie des ressources humaines. Ces lois sont complexes; par conséquent, si vous doutez de leur application à vos tâches, demandez des conseils juridiques avant d'aller plus loin.

Faites particulièrement preuve de prudence lorsque vous interagissez avec les sociétés d'assurance et nos concurrents afin de vous assurer que vous agissez en conformité avec les lois sur la concurrence applicables. Nous ne devons pas adopter de conduites prohibées avec les concurrents et les assureurs.

Voici des exemples de conduite prohibée :

- **Fixation des prix** – Nous interdisons les ententes avec des concurrents ou des assureurs en vue de fixer, de maintenir, de hausser, de réduire ou de contrôler le prix des assurances ou de l'un de nos services (ou de la fourniture de couvertures d'assurance ou de l'un de nos services). « Prix » désigne non seulement le montant précis en dollars, mais également les fourchettes de prix, les rabais, les marges de profit, la méthode de calcul des prix et les modalités de paiement.
- **Truquage des offres** – Nous interdisons toute demande à un assureur ou acceptation de l'offre d'un assureur visant à fournir une proposition erronée, fictive, gonflée, fautive ou « balancée », ou toute entente avec un concurrent à cette fin. Nous interdisons également la coordination du processus d'appel d'offres en vue de déterminer à l'avance le vainqueur d'un tel appel ou toute entente sur un stratagème de rotation des offres dans le cadre duquel des sociétés font alterner les vainqueurs d'une suite d'appels d'offres.
- **Répartition des marchés** – Nous interdisons les ententes avec des assureurs ou des concurrents visant à diviser ou à répartir des ventes, des clients, des territoires géographiques ou d'autres marchés (p. ex., des produits ou des services particuliers).
- **Boycottage de groupes** – Nous interdisons les ententes avec des assureurs ou des concurrents visant à ne pas faire affaire avec un client, une entreprise, un fournisseur ou un autre concurrent en particulier, à moins que des sanctions ou des lois sur le contrôle des exportations applicables ne l'exigent.
- **Paiement donnant un accès privilégié** – Nous interdisons la perception d'une rémunération en échange de la sélection des assureurs auxquels nous demanderons de soumettre des offres pour un client en particulier.
- **Mise à profit** – Nous interdisons de solliciter ou d'accepter une promesse ou un engagement de la part d'un assureur concernant l'utilisation de l'un de nos services.

N'oubliez pas qu'un accord avec un client ou un partenaire commercial peut être déduit de nos gestes même en l'absence d'une entente écrite.

QUESTION Sam sait que son client fait appel à un concurrent de Gallagher pour ses conseils en matière d'avantages sociaux. Il plaisante parfois avec ce client sur la mauvaise qualité du service que celui-ci doit recevoir de la part de ce concurrent et sur la baisse constante des actions de ce dernier. Ce ne sont que des blagues, et tant que Gallagher en tire avantage au bout du compte, ne s'agit-il pas d'une tactique acceptable?

RÉPONSE Non. Notre devoir d'agir de façon éthique signifie que nous devons être honnêtes en toute circonstance et ne pas faire de comparaisons injustes avec les services des autres. Dénigrer les services d'un concurrent est, à tout le moins, un manque de professionnalisme et pourrait constituer une violation de diverses lois. Nous devons plutôt nous concentrer sur la communication claire de nos propres capacités et forces.

Confidentialité et protection des renseignements

Gallagher respecte la vie privée de toutes les parties dont elle recueille, utilise ou communique les données personnelles. Notre personnel à l'échelle mondiale est responsable de la protection des renseignements concernant nos collègues et nos parties prenantes externes, et de leur utilisation légale conformément aux politiques et procédures de Gallagher en matière de traitement des données personnelles. Les données personnelles sont des renseignements qui permettent d'identifier une personne, directement ou indirectement, ce qui comprend notamment les employés, les agents contractuels, les administrateurs, les actionnaires, les clients potentiels, les clients et leurs employés, les demandeurs et toute autre personne qui interagit avec Gallagher. Elles constituent un actif important, et la façon dont nous les traitons est essentielle à notre succès, fait preuve de respect et favorise la confiance. Les données personnelles sont également assujetties à diverses lois mondiales sur la protection qui régissent la façon dont nous les recueillons, utilisons, communiquons et éliminons. Le non-respect de ces lois peut entraîner des amendes et des sanctions importantes pour Gallagher et des sanctions pénales potentielles pour le personnel.

Nous devons tous et toutes :

- faire preuve de transparence et d'ouverture quant à la manière dont nous traitons les données personnelles;
- traiter les données personnelles à des fins précises, explicites et légitimes et ne pas les traiter de manière incompatible avec ces fins, en conformité avec les lois américaines et mondiales sur la protection des renseignements personnels applicables, les obligations contractuelles, notre politique de confidentialité des renseignements, nos avis sur la protection des renseignements personnels du personnel et des tiers, et toutes les autres politiques et procédures de Gallagher sur le traitement des données personnelles;
- recueillir et utiliser uniquement les renseignements personnels requis pour la tâche à accomplir;
- protéger les données personnelles et les autres données que le personnel et nos clients nous confient en suivant les politiques et les lignes directrices de Gallagher en matière de protection des renseignements; ce dernier point nécessite la mise en place de procédures et de pratiques de sécurité raisonnables qui conviennent à la nature et au volume des renseignements personnels et demande des mesures de protection additionnelles conformément aux lois applicables;
- aider Gallagher à réagir et à remédier aux menaces à la cybersécurité;
- transmettre les demandes de personnes qui cherchent à faire valoir leurs droits en vertu des lois sur la protection des données au bureau local de protection et de confidentialité des données, au service local de la conformité ou au service juridique local.

Notre politique de confidentialité des renseignements, notre **politique mondiale de classification et de traitement de l'information** et notre manuel des politiques et normes mondiales en matière de technologie de l'informatique décrivent les mesures que nous prenons pour traiter, stocker, communiquer et éliminer les données personnelles et les renseignements sur les clients en toute sécurité. Si vous soupçonnez une atteinte à la sécurité des données personnelles ou des renseignements sur les clients, ou si vous prenez conscience d'une telle atteinte, qu'elle soit avérée ou présumée, vous devez immédiatement le signaler à l'aide de l'outil de signalement d'incident qui se trouve sur la page d'accueil de Gallagher One. Une personne chez Gallagher vous informera ensuite des mesures à prendre.

Messagerie tierce

L'utilisation de plateformes de messagerie tierces pour la conduite des affaires de la Société peut représenter un risque pour la protection de la confidentialité et pour la gouvernance des données, et peut empêcher la Société de se conformer à ses obligations légales de conservation et de protection des renseignements. Celles qui nous préoccupent sont notamment les technologies de messagerie mobile, telles que les messages texte, les messages éphémères comme WhatsApp®, les médias sociaux comme Twitter®, et d'autres plateformes de messagerie en ligne comme une adresse courriel personnelle. Afin de nous assurer de remplir nos obligations, il vous est interdit d'utiliser des plateformes de messagerie tierces pour transmettre des communications commerciales ou des renseignements relatifs à Gallagher. Les renseignements relatifs à Gallagher désignent tous les renseignements et documents relatifs à l'entreprise, à ses activités et à ses affaires, y compris les dossiers financiers, les plans stratégiques, les politiques internes, les listes de clients ou de clients potentiels, les renseignements sur les prix et tout renseignement sur nos clients, nos clients potentiels, nos marchés, notre personnel et nos fournisseurs (dont les renseignements que ceux-ci nous communiquent). Les plateformes de messagerie tierces doivent être utilisées uniquement pour des communications d'ordre personnel et non liées à l'activité de l'entreprise, comme des salutations et des questions de base (p. ex., « Comment ça va aujourd'hui? ») ou des messages liés à la planification logistique (p. ex., planification d'appels ou de réunions). Il vous incombe de veiller à ce que toutes les autres communications liées à vos responsabilités professionnelles ou aux activités commerciales chez Gallagher (y compris la communication de renseignements relatifs à Gallagher), même celles qui s'adressent à des amis ou à des connaissances, se déroulent uniquement sur les applications et systèmes de messagerie approuvés par Gallagher (adresse courriel de Gallagher, logiciel Microsoft Teams® exploité par Gallagher ou portails client de Gallagher).

Intelligence artificielle

Les avancées technologiques relatives à l'intelligence artificielle (IA), notamment ChatGPT et les autres outils d'IA générative, peuvent avoir des répercussions positives sur notre entreprise. Bien que nous tirons parti de la puissance de l'IA, nous devons prendre en considération les risques et nous assurer d'utiliser les outils d'IA en nous souciant de la conformité, de la confidentialité et de la cybersécurité. Si vous ou votre équipe envisagez de nouveaux projets mettant à contribution les capacités de l'IA ou de l'apprentissage machine qui concernent des renseignements relatifs à Gallagher classifiés « confidentiels » ou « à diffusion restreinte », collaborez avec vos équipes de technologie de l'informatique et du service juridique afin de vous assurer que ces projets respectent nos obligations légales et relatives à la protection des renseignements personnels. Vous devez tout particulièrement respecter ce qui suit :

Vous ne devez pas saisir des renseignements relatifs à Gallagher classés confidentiels ou à diffusion restreinte dans un système d'IA non approuvé. Tous les systèmes d'IA accessibles au public ne sont pas approuvés par la Société.

Vous ne devez pas utiliser de systèmes d'IA non approuvés pour la conduite des affaires de Gallagher. Nous surveillons rigoureusement le chargement de renseignements relatifs à Gallagher à partir du réseau de la Société vers des outils d'IA accessibles au public et nous nous réservons le droit de prendre des mesures et de bloquer l'usage.

Vous pouvez utiliser des systèmes d'IA accessibles au public pour accroître votre productivité, mais vous devez respecter les règles susmentionnées. Le fait de demander à un système d'IA de rédiger un modèle de description de poste ou de fournir un résumé d'un sujet particulier constitue un exemple d'utilisation permise.

Si vous utilisez un système d'IA approuvé par Gallagher, les extraits de ce système sont des renseignements exclusifs de la Société et ne doivent pas être communiqués à l'extérieur de Gallagher.

Aide et conseils : si vous avez un doute quant aux exigences locales ou si vous avez des questions concernant le respect de la protection ou du traitement de manière adéquate des données personnelles, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, le bureau local de protection et de confidentialité des données, le service local de la conformité ou le responsable mondial de la confidentialité.

Dénoncez : si vous pensez en toute bonne foi que, dans le cadre d'activités commerciales impliquant Gallagher, une personne pourrait enfreindre la loi sur la protection des données ou la cybersécurité, dénoncez-la en utilisant les moyens à votre disposition mentionnés dans le présent document.

QUESTION Kelly est en copie conforme sur un courriel envoyé par Jim à un partenaire commercial, et à ce courriel est jointe une feuille de calcul comprenant les noms, adresses et numéros de réclamation de centaines de personnes. Le courriel de Jim ne mentionne aucune pièce jointe, et Kelly croit que la feuille de calcul a été jointe au courriel par inadvertance (puisque la feuille de calcul porte les mentions « Confidential » et « À usage interne seulement »). Que devrait-elle faire?

RÉPONSE Kelly devrait immédiatement signaler l'incident au moyen de l'outil de signalement d'incident qui se trouve sur la page d'accueil de Gallagher One. Cet incident peut constituer une atteinte à la sécurité des données personnelles et/ou des renseignements sur les clients. C'est la raison pour laquelle Gallagher examinera les faits et les circonstances entourant l'événement et apportera des correctifs, au besoin.



PROTÉGER LES ACTIONNAIRES ET LA SOCIÉTÉ

La façon Gallagher

Conflits d'intérêts

Nous sommes tous et toutes responsables d'agir dans l'intérêt supérieur de Gallagher, et ce, à tout moment. Nous devons éviter les situations où notre fidélité et nos intérêts personnels sont ou paraissent incompatibles avec les intérêts supérieurs de nos obligations envers Gallagher. Même lorsqu'on ne cherche pas à nuire, il suffit d'une simple apparence de conflit d'intérêts pour faire du tort à Gallagher et porter atteinte à sa réputation ou à ses relations commerciales. Vous devez signaler tout conflit d'intérêts existant ou potentiel au service de la conformité en décrivant tous les faits dans le portail de conformité au <https://gallagher.navexone.com/home>.

En signalant rapidement un incident, vous permettez au service de la conformité d'analyser le cas et de s'assurer que celui-ci est bien documenté et résolu. Veuillez communiquer avec le service de la conformité si vous avez des questions sur le risque que votre situation suscite un conflit d'intérêts.

En cas de changement relatif aux faits ou aux circonstances ayant une incidence sur un conflit d'intérêts signalé, vous êtes responsable de mettre à jour votre signalement dans le portail de conformité. Advenant un changement de gestionnaire, il vous incombe d'aviser rapidement votre nouveau gestionnaire de la situation.

Cadeaux et activités de divertissement

Nous pratiquons une concurrence loyale et nous nous efforçons de développer et d'encourager des relations de travail solides avec nos clients et nos autres partenaires commerciaux.

Nous ne versons pas de pots-de-vin et nous ne recourons pas à des cadeaux, des repas, des divertissements, des contributions caritatives ou politiques, des offres d'emploi ou tout autre moyen pour influencer de manière irrégulière des fonctionnaires, nos clients ou d'autres partenaires commerciaux, ou pour obtenir un avantage indu pour Gallagher. De même, nous ne demandons pas, ne sollicitons pas et n'acceptons pas de cadeaux, de services ou toute autre forme de valeur de la part d'un partenaire commercial ou d'un tiers qui pourrait donner l'impression d'une influence induite ou altérer le jugement. En cas de doute sur le bien fondé de fournir ou d'accepter une marque de courtoisie, veuillez en discuter avec votre gestionnaire ou le service de la conformité.

Occasions d'affaires

Nous devons tous et toutes prendre des décisions d'affaires objectives qui avantagent Gallagher. Par conséquent, nous ne devons jamais être dans une position où nous sommes en concurrence avec Gallagher. Cela signifie que nous ne devons pas tirer profit des occasions d'affaires ou d'investissement qui reviennent à Gallagher ou que nous découvrons par l'entremise de notre poste ou de relations d'affaires, de biens ou de renseignements appartenant à Gallagher. Il est également interdit d'utiliser ces biens, ces renseignements ou notre poste à des fins de gain personnel.

QUESTION L'une des sociétés d'assurance avec lesquelles Ann collabore est sur le point de se départir d'une petite entreprise de courtage en assurance des particuliers. Elle sait que Gallagher ainsi qu'une entreprise appartenant à son cousin voudraient peut-être acquérir cette entreprise lorsqu'elle sera sur le marché. Comment doit-elle traiter cette information?

RÉPONSE Si Anne envisage d'informer son cousin au sujet de cette mise en marché, elle doit d'abord en parler à son gestionnaire et attendre de savoir si Gallagher saisira ou non cette occasion d'affaires. Elle peut prévenir son cousin de cette occasion d'affaires uniquement si elle obtient la confirmation que Gallagher ne souhaite pas la saisir.

Emploi à l'extérieur des fonctions ou membre d'un conseil d'administration externe

Le fait d'accepter un emploi à l'extérieur de ses fonctions ou de siéger à un conseil d'administration externe peut parfois créer un conflit d'intérêts. Afin d'éviter une telle situation, vous devez refuser tout poste ou fonction qui nuit à votre capacité d'accomplir votre travail de manière fidèle et compétente pour Gallagher. Cela signifie que vous ne devez pas mener d'activités extérieures pendant les heures de travail ni utiliser les biens, le matériel ou les renseignements de Gallagher à d'autres fins que pour poursuivre les activités de Gallagher. De plus, vous ne pouvez pas accepter qu'un employé ait un emploi secondaire auprès d'une société d'assurance ou d'un fournisseur, d'un client, ou d'un concurrent de Gallagher. Étant donné que le fait d'occuper un emploi à l'extérieur de vos fonctions ou de siéger à un conseil d'administration externe pourrait créer un conflit d'intérêts relativement à vos obligations envers Gallagher, vous devez aviser votre gestionnaire avant d'accepter ledit emploi ou ladite fonction (ce qui comprend les organismes sans but lucratif) lorsque vous travaillez chez Gallagher.

Relations d'affaires avec des membres de la famille et des amis

Le secteur de l'assurance est composé de nombreuses entreprises familiales. Au fil des ans, Gallagher a acquis un grand nombre de ces entreprises et, par le fait même, leurs relations familiales bien établies. De plus, les membres de notre personnel recommandent fréquemment Gallagher à leurs amis et aux membres de leur famille comme un endroit où il fait bon travailler. Nous croyons qu'ils sont nos meilleurs recruteurs et qu'ils sont susceptibles de connaître des gens qui partagent leur façon d'être et leur éthique de travail. Dans certains cas, plusieurs générations d'une même famille ont travaillé pour Gallagher, ce qui a renforcé notre engagement envers nos valeurs communes.

Bien que nous considérions les relations familiales comme une force, nous reconnaissons également qu'elles peuvent créer des conflits d'intérêts.

- Prenez des précautions particulières lorsque vous embauchez ou supervisez un membre de votre famille, un ami proche ou une personne avec qui vous avez une relation amoureuse ou lorsqu'il existe un rattachement hiérarchique direct ou indirect entre vous et l'une de ces personnes. Dans ces situations, nous devons éviter toute apparence de biais ou de manque d'équité.
- Vous devez également porter une attention particulière si vous, un membre de votre famille ou un ami proche détenez un intérêt personnel ou financier envers un fournisseur, un client, un client potentiel, un concurrent ou une société d'assurance.

- Si vous êtes expert en sinistres et que Gallagher traite une réclamation qui implique un membre de votre famille, un ami ou une connaissance, vous devez informer votre gestionnaire de la situation et éviter de statuer sur cette demande ou d'y accéder.

Toute relation d'affaires mêlant la famille avec des collègues, des clients, des transporteurs, des fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux est susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts. Vous devez signaler ces relations rapidement au service de la conformité.

Pour de plus amples renseignements sur les conflits relatifs aux relations personnelles entre collègues, veuillez consulter votre politique locale sur les relations entre employés.

Intérêts financiers

Chez Gallagher, nous respectons votre droit de gérer vos finances personnelles. Cependant, certains intérêts financiers extérieurs peuvent influencer indûment un destinataire, ou peuvent être perçus par d'autres comme influençant votre rendement au travail ou les services que vous offrez chez Gallagher. Par exemple, cette influence peut provenir d'un investissement financier, d'un prêt ou de tout autre intérêt détenu par vous, un membre de votre famille ou un ami proche envers :

- un concurrent;
- un fournisseur;
- un client;
- une société d'assurance;
- un client potentiel;
- un autre partenaire commercial;
- un vendeur.



Opérations d'initié

En travaillant pour le compte de Gallagher, vous pourriez devoir prendre connaissance de renseignements importants et inconnus du public concernant Gallagher, nos clients, nos partenaires commerciaux ou d'autres personnes, qui pourraient influencer les décisions d'achat, de vente ou de détention de titres de Gallagher ou de ces autres sociétés (tels que des actions ou des obligations). Afin de protéger la réputation de Gallagher en matière d'intégrité et de conduite éthique, vous devez toujours faire preuve de la plus grande retenue lorsque vous traitez des renseignements importants, inconnus du public ou privilégiés.

Vous ne devez pas les utiliser à des fins financières personnelles, et il vous est interdit d'acheter ou de vendre des valeurs de Gallagher ou de l'un de ses partenaires commerciaux. Cela reviendrait à rompre la confiance que nos clients et autres partenaires commerciaux accordent à Gallagher, et pourrait vous exposer à de graves conséquences juridiques.

Veuillez communiquer avec le service juridique si vous avez des questions à ce sujet. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [politique sur les opérations d'initiés](#).

QUESTION Jack fait partie d'une équipe qui fournit des services de vérification diligente aux entreprises clientes du secteur des fusions et des acquisitions. Dans le cadre de son travail, il apprend que l'un de nos clients envisage d'acheter une société bien connue cotée en bourse. Il fait des recherches sur la société et conclut que le cours des actions de cette dernière augmentera fort probablement de façon considérable lorsque la transaction sera annoncée. Jack est tenté d'acheter quelques actions et de faire un profit lorsque leur cours sera à la hausse. Peut-il agir ainsi?

RÉPONSE Non, l'achat d'actions dans ces circonstances constituerait une violation de la loi et pourrait donner lieu à une peine d'emprisonnement et à de lourdes sanctions pécuniaires. Cela violerait également la politique de la Société. Jack s'exposerait à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.



Tenue de documents

Comptabilité précise et honnête

Il est essentiel que nous nous assurions que les renseignements financiers divulgués par Gallagher au public sont précis et honnêtes en tout temps. Bien que certains des renseignements que nous produisons ne semblent pas avoir une incidence sur les dossiers financiers de Gallagher, il est important de se rappeler que nous jouons tous et toutes un rôle pour nous assurer que cette importante obligation est remplie. Par conséquent, toutes les données et tous les renseignements que nous inscrivons dans les dossiers de Gallagher, y compris les données relatives aux réclamations, les notes de frais, les approbations de factures, les dossiers du personnel, les fiches de temps et les relevés de dépenses, doivent être parfaitement honnêtes, précis et complets, et contenir un niveau approprié de détails pour refléter la véritable nature de l'opération. Nous devons respecter le système de contrôles internes de Gallagher et toutes les exigences comptables applicables lors de l'enregistrement de ces données.

Divulgaration de renseignements financiers

De plus, nous avons la responsabilité de rendre compte des opérations financières de façon exacte, complète, équitable, ponctuelle et compréhensible. Nous devons nous assurer que les données que nous fournissons pour dresser les états financiers, préparer des rapports réglementaires et produire des documents publics déposés sont conformes à tous les principes comptables reconnus applicables ainsi qu'aux procédures de contrôle interne de Gallagher. Nos actionnaires comptent sur nous pour remplir ces obligations afin de refléter fidèlement les activités et la situation financière de Gallagher.

Gestion des documents

La gestion de nos documents est un moyen essentiel d'établir un lien de confiance avec notre personnel, nos clients, nos organismes de réglementation et nos actionnaires. Les « documents » comprennent tous les renseignements consignés, quel que soit l'endroit où ils le sont et quelle que soit leur forme, qui sont créés ou reçus par Gallagher et qui se rapportent aux activités de la Société. Une gestion efficace des documents nous permet de répondre à nos besoins commerciaux et de nous assurer qu'ils sont disponibles en temps voulu. Cela nous permet également de nous conformer aux lois et aux règlements applicables, et de conserver les documents pertinents requis en cas de litige, de vérification ou d'enquête. Si vous croyez qu'une personne a dissimulé, modifié ou détruit un document de façon irrégulière, vous devez immédiatement faire part de vos préoccupations au service de la conformité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [politique sur la gestion des documents et de l'information](#).

Protection de la réputation de la Société

Notre réputation et notre image sont précieuses chez Gallagher, et nous devons tous et toutes comprendre à quel point elles peuvent facilement être ternies. La perception du public à l'égard de Gallagher a une incidence sur nos relations les uns avec les autres et sur nos relations avec les sociétés d'assurance, nos clients, nos partenaires commerciaux et nos actionnaires. Il est de la plus haute importance de protéger notre réputation en faisant toujours preuve d'un jugement commercial éclairé, tant pendant qu'après les heures de travail.

Questions juridiques et fiscales

Le service juridique est responsable de la gestion de toutes les questions relatives aux contrats, aux litiges, à la responsabilité, aux risques, à l'arbitrage, aux erreurs et omissions, aux procédures contradictoires, ou à toutes autres questions juridiques litigieuses ou contradictoires. Gallagher n'est pas une société qui fournit des services juridiques ou fiscaux à ses clients. Par conséquent, il est important de ne pas affirmer ou insinuer que les conseils que nous fournissons constituent de l'aide juridique ou fiscale ou qu'ils sont protégés d'une façon ou d'une autre par le secret professionnel de l'avocat. Nous devons informer immédiatement le service juridique de toute situation pouvant donner lieu à une demande d'indemnisation pour erreurs et omissions ou à toute autre action en justice. Les demandes de renseignements ou d'entretien avec un employé, un dirigeant ou un administrateur de Gallagher formulées par un avocat qui concernent un sujet relatif à la Société doivent être adressées au service juridique.

Communications avec les analystes boursiers ou les médias

Si un analyste boursier, un investisseur ou un autre membre de la communauté financière communique avec vous, vous ne devez pas tenter de répondre aux questions concernant Gallagher. Toutes ces demandes doivent être acheminées à notre vice-président du service de relations avec les investisseurs. Si un membre des médias communique avec vous pour obtenir une déclaration d'entreprise de la part de Gallagher ou pour connaître la position de la Société sur une question précise, veuillez communiquer avec notre vice-président du service de communications mondiales avec les médias ou notre vice-président du service de relations avec les investisseurs. Pour toutes autres situations impliquant les médias, veuillez consulter la politique sur la communication des renseignements de la Société.

Utilisation des médias sociaux

Lorsqu'ils sont utilisés de façon judicieuse et appropriée, les médias sociaux et les outils de réseautage en ligne nous permettent de communiquer avec les clients, les clients potentiels et les parties prenantes, et d'en apprendre davantage sur nos partenaires de l'industrie. Bien que leur nature et leur portée évoluent constamment, ces ressources comprennent des blogues, des microblogues comme Twitter®, des sites de réseautage social comme Facebook® et LinkedIn®, des sites wiki, des sites de partage de photos ou de vidéos et des salons de clavardage. L'utilisation appropriée des médias sociaux peut être autorisée pendant nos temps libres. Toutefois, nous devons faire preuve de prudence et de discrétion pendant une telle utilisation lors de la mobilisation d'un client de Gallagher ou lors de l'utilisation d'un bien de Gallagher. Il ne faut jamais oublier que les publications sur les médias sociaux sont faciles à transférer et à republier, en plus d'être permanentes et facilement mal interprétables par le public.



Notre objectif est de protéger Gallagher et nos partenaires commerciaux. En raison de la nature hautement délicate et rigoureusement réglementée de nos activités, même des renseignements en apparence élémentaires ou anodins peuvent s'avérer préjudiciables pour Gallagher et ses partenaires commerciaux. Gardez toujours à l'esprit que les messages électroniques sont des communications permanentes et transférables qui peuvent avoir une incidence considérable sur la réputation de Gallagher.

Si vous prenez connaissance d'une utilisation inappropriée des technologies de Gallagher ou des communications électroniques sur les médias sociaux, veuillez en informer immédiatement le service de la conformité. Pour de plus amples renseignements, consultez votre politique locale sur la communication des renseignements de la Société et la [politique mondiale relative aux médias sociaux](#).

Aucun appui

Il est interdit d'utiliser le nom, la marque de commerce ou la marque de service de Gallagher ni tout autre élément permettant d'identifier la Société, d'une manière qui crée une impression d'appui, de commandite ou de soutien sans autorisation expresse de la part du chef du marketing ou des chefs de la division du marketing.

Participation aux vérifications et aux enquêtes

On attend du personnel qu'il coopère pleinement et honnêtement à toute enquête interne ou externe, ou à toute vérification menée par Gallagher. La Société prendra des mesures raisonnables pour traiter les renseignements signalés de manière confidentielle, dans la mesure où les lois locales le permettent et où il est nécessaire de mener une enquête approfondie et équitable. Elle respectera toujours sa politique de non-représailles. Il est important d'éviter de mener votre propre enquête. De telles actions pourraient compromettre l'intégrité de l'enquête de Gallagher et pourraient même vous exposer, ou exposer Gallagher, à des mesures réglementaires ou à des poursuites judiciaires.



Toute vérification ou enquête menée par un organisme de réglementation de l'État ou national doit être transférée au service juridique. Notre politique consiste à collaborer pleinement à toute enquête gouvernementale ou réglementaire. Par conséquent, tous les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de collaborer pleinement à une telle enquête interne ou externe relative à Gallagher. Si une personne n'ayant aucun lien avec Gallagher vous demande de participer à une enquête externe relative à Gallagher, vous devez immédiatement communiquer avec le service juridique.

Utilisation appropriée de la technologie

Sécurité de l'information

Nous avons tous et toutes la responsabilité d'utiliser le réseau, les systèmes informatiques et les applications de Gallagher, notamment le système de courrier électronique, Internet et les ordinateurs, téléphones cellulaires et appareils fournis par Gallagher, de façon éthique et légale. Le personnel ne devrait pas utiliser le réseau et les systèmes informatiques de Gallagher à des fins personnelles, sachant que s'il le fait, son utilisation personnelle peut être surveillée, sauf si la loi locale l'interdit. Cela comprend votre utilisation d'Internet, de toutes les données et communications transmises et reçues au moyen des comptes de courrier électronique ou de messagerie vocale de Gallagher, ou contenues dans ces derniers, ainsi que tous les renseignements électroniques conservés dans les systèmes de Gallagher, ou téléchargés, téléversés ou imprimés à partir de ceux-ci, notamment les renseignements de Gallagher contenus dans des ordinateurs portables, des tablettes et d'autres appareils mobiles.

De plus, veuillez vous assurer de respecter toutes les mesures de sécurité de l'information et tous les contrôles internes lors de l'utilisation de vos systèmes informatiques, de vos appareils électroniques portatifs, de vos ordinateurs portables et de vos autres dispositifs de stockage. Par exemple, vous ne devriez jamais laisser un appareil à un endroit où il pourrait être perdu ou volé. Il ne vous faut jamais communiquer votre mot de passe ou vos codes d'accès avec qui que ce soit ou permettre à d'autres personnes d'utiliser vos comptes. N'essayez pas de désactiver ou de contourner les contrôles de sécurité de Gallagher. De plus, n'essayez pas d'accéder à un compte, à un système ou à des données si vous n'en avez pas l'autorisation. Pour plus d'informations, veuillez consulter votre politique locale sur les renseignements électroniques et le manuel des politiques et normes mondiales en matière de technologie de l'informatique.



QUESTION Peggy reçoit un courriel d'une personne qu'elle ne connaît pas et qui dit faire partie du service des TI de Gallagher. L'expéditeur écrit à Peggy pour l'informer qu'il a repéré un problème lié à son ordinateur et lui demande de lui transmettre le mot de passe de son compte afin qu'il puisse diagnostiquer et résoudre le problème. Que doit-elle faire?

RÉPONSE Peggy ne doit pas fournir le mot de passe de son compte. Le service des TI de Gallagher ne vous demandera jamais de lui transmettre votre mot de passe par courriel. Il s'agit d'une tactique courante utilisée par des individus mal intentionnés qui cherchent à compromettre nos systèmes et nos réseaux. Peggy ne doit pas répondre à ce courriel. Elle doit communiquer avec le centre d'assistance en TI si elle a des questions sur l'authenticité du courriel ou pour savoir s'il y a véritablement un problème avec son ordinateur. De plus, Peggy devrait aviser le service de sécurité de l'information de la situation. Cela nous permettra de faire un examen plus approfondi au besoin; d'autant plus que ce courriel suggère l'amorçage d'un potentiel incident d'atteinte à la protection des données.

Utilisation d'Internet et du courrier électronique

Nous devons également prendre les précautions nécessaires lorsque nous rédigeons des courriels et d'autres correspondances électroniques puisque ceux-ci sont permanents, peuvent être modifiés et transmis sans notre consentement et avoir une incidence sur la réputation de Gallagher.

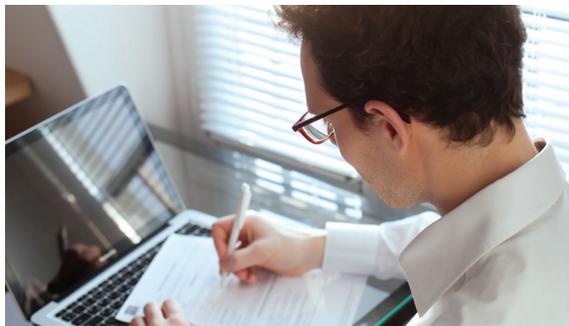
Lorsque nous utilisons les ressources technologiques de la Société, nous devons toujours respecter l'ensemble des politiques contre la discrimination et le harcèlement et nous assurer de ne jamais créer, transmettre, afficher, récupérer, imprimer ou stocker des communications de nature discriminatoire, harcelante, inappropriée, diffamatoire ou menaçante, ou qui sont désobligeantes pour une personne ou un groupe en raison d'une caractéristique protégée par la loi.

De plus, il est interdit d'utiliser les ressources technologiques de Gallagher afin de collecter des fonds pour un organisme à caractère religieux ou politique, pour des entreprises commerciales, pour des organisations externes ou pour toute autre activité non liée aux responsabilités de Gallagher (à l'exception des associations commerciales sectorielles, avec l'autorisation écrite préalable de votre gestionnaire). Les courriels et les autres communications électroniques générés sur les réseaux informatiques de Gallagher sont des documents commerciaux. Cela signifie que nous devons fournir des copies de ces communications dans le cadre de procédures judiciaires ou d'une enquête réglementaire, comme requis par la loi applicable.

Par conséquent, nous devons faire preuve de la plus grande prudence et de bon sens dans toutes nos communications et nos signatures électroniques. Toute communication inappropriée reçue ou envoyée par l'intermédiaire des systèmes de la Société doit immédiatement être signalée à votre gestionnaire ou au service de la conformité.

Protection de la propriété intellectuelle, des actifs et des renseignements confidentiels de Gallagher

Nos clients et autres partenaires commerciaux nous confient des renseignements sur leur vie et leurs activités. En contrepartie, Gallagher confie à son personnel des biens corporels et incorporels acquis et recueillis dans le cadre de ses activités (notamment la propriété intellectuelle et les renseignements exclusifs).



Ces renseignements confidentiels peuvent inclure les éléments suivants :

- des renseignements sur nos clients et clients potentiels, y compris leur identité, leurs coordonnées, leurs relations d'affaires actuelles et d'autres renseignements non disponibles auprès de sources publiques;
- des renseignements sur la structure, les conditions et l'étendue des couvertures d'assurance existantes et des réclamations de nos clients;
- les dates d'échéance des polices d'assurance, les montants des primes et les taux de commission relatifs aux comptes de nos clients;
- d'autres données montrant les besoins particuliers de nos clients en matière d'assurance ou de consultation;
- des renseignements sur les fournisseurs, y compris les renseignements sur les prix ou la propriété intellectuelle du fournisseur;
- des renseignements relatifs à nos transactions de fusions et d'acquisitions et à des opérations particulières;

- des renseignements importants et non publics concernant Gallagher;
- les données budgétaires de Gallagher.

Tous ces éléments sont précieux pour Gallagher. Il est essentiel de les protéger pour assurer notre prospérité. Nous ne pouvons communiquer les renseignements confidentiels qu'à des personnes autorisées à y accéder à des fins commerciales légitimes. Nous stockons et conservons ces renseignements conformément à notre politique de confidentialité des renseignements, à notre manuel de politique informatique, à notre politique sur le patrimoine informationnel, à notre politique sur la gestion des documents et de l'information, à notre politique sur les renseignements électroniques, à notre politique de classification et de traitement de l'information, et à notre politique relative aux médias sociaux.

N'oubliez pas qu'il vous incombe de protéger les renseignements appartenant à Gallagher, et ce, même après la fin de votre emploi auprès de la Société. Cela signifie que vous devez retourner tous les renseignements en votre possession au moment de votre départ. De plus, vous ne pouvez pas communiquer de tels renseignements à un nouvel employeur, peu importe le temps qui s'est écoulé depuis que vous avez quitté votre emploi chez Gallagher. Vous êtes dans l'obligation de signaler toute perte ou tout vol au moyen de l'outil de signalement d'incident sur la page d'accueil de Gallagher One.

Il nous incombe également de respecter la propriété intellectuelle appartenant à des tiers – tout comme nous le ferions pour la nôtre –, peu importe si l'information a été trouvée dans un livre, dans un magazine, sur Internet ou ailleurs. Nous pouvons sans le savoir violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Donc, faites particulièrement preuve de prudence lorsque vous produisez du matériel publicitaire ou promotionnel, lorsque vous utilisez le nom ou le matériel d'une autre entreprise (sur papier ou en ligne) ou lorsque vous utilisez un logiciel sur un ordinateur appartenant à Gallagher.

Nous nous engageons à respecter les lois sur le droit d'auteur et nous devons porter une attention particulière à ne pas utiliser illégalement du matériel protégé par le droit d'auteur d'autrui. Les documents protégés par ce droit comprennent entre autres des livres, des articles, des photos, des œuvres d'art, des vidéos, des logiciels et des documents trouvés sur Internet. Ce matériel appartenant à des tiers ne peut être téléchargé sur des ordinateurs ou des appareils mobiles appartenant à Gallagher, ni utilisé, ni publié, ni copié, ni transmis par l'intermédiaire des systèmes de la Société sans l'autorisation du détenteur du droit d'auteur. Si vous devez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur, vous devez le faire conformément à votre politique locale sur l'affranchissement du droit d'auteur.

Biens matériels

Nous protégeons les biens matériels de Gallagher, ce qui comprend notamment les installations, l'équipement, les véhicules, les ordinateurs, les appareils mobiles et les fonds, et nous les utilisons uniquement à des fins commerciales légitimes. Nous portons une attention particulière à l'utilisation des systèmes de communication de Gallagher tels que les téléphones, les ordinateurs et les appareils portatifs. Bien que nous puissions faire un usage personnel limité et approprié de nos systèmes de communication, en aucun cas pouvons nous les utiliser pour prendre part à un acte interdit.

QUESTION Jean prépare une présentation à l'intention de ses clients. Il a trouvé des articles intéressants et des renseignements utiles sur Internet. Puisque ce matériel provient d'Internet, il croit qu'il peut le copier-coller dans son document sans aucun problème. A-t-il raison?

RÉPONSE Non. La loi sur le droit d'auteur s'applique également au matériel protégé par le droit d'auteur sur Internet et sur papier. Jean ne peut pas utiliser ce matériel à moins d'obtenir la permission des détenteurs du droit d'auteur. Il devrait également consulter notre **politique sur l'affranchissement du droit d'auteur** pour savoir si Gallagher a déjà la permission d'utiliser ce matériel.



A background image of a business meeting with a blue overlay. Two men in suits and glasses are visible, one on the left and one on the right, both looking down at a tablet or document. The text is centered in a white-bordered box.

SOUTENIR
LES COMMUNAUTÉS
MONDIALES

La façon Gallagher

Lutte contre la corruption

Nous adoptons une position ferme contre la corruption car, à notre avis, celle-ci contribue à l'injustice et à la pauvreté dans le monde. La corruption, sous quelque forme que ce soit, va à l'encontre de nos valeurs communes et est interdite en vertu des présentes normes mondiales, de la **politique mondiale anticorruption**, de la **politique mondiale sur les cadeaux et les activités de divertissement**, et de la loi. Cette interdiction s'applique à chacun et à chacune d'entre nous, quel que soit notre lieu de travail.

La Société est assujettie à diverses lois internationales de lutte contre la corruption, y compris la *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis, la *Bribery Act* du Royaume-Uni et les lois des pays où nous exerçons nos activités. Bien que la notion de pot-de-vin varie d'un endroit à l'autre, ces lois interdisent généralement d'offrir, d'autoriser, de payer ou de promettre, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur – y compris de l'argent, des cadeaux, des repas, des divertissements, des frais de voyage, des emplois, des promesses de faire ou de ne pas faire quelque chose, et des contributions politiques et caritatives – à un fonctionnaire ou à toute autre personne afin d'exercer une influence indue sur le destinataire, d'inciter celui-ci à violer ses devoirs légaux, d'obtenir un avantage commercial inapproprié pour Gallagher ou de récompenser indûment le destinataire pour sa conduite passée.

À l'instar de nombreuses sociétés, Gallagher travaille parfois avec des fonctionnaires sur des questions qui concernent ses activités. Le fait d'offrir ou de fournir des objets de valeur à des fonctionnaires peut présenter des risques au regard des lois de lutte contre la corruption. Par conséquent, nous devons faire preuve d'une prudence accrue lorsque nous interagissons directement ou indirectement avec ces personnes, y compris lorsque nous nous associons à un tiers ayant un lien avec le gouvernement pour des raisons commerciales.



Nous ne devons jamais offrir ou effectuer des paiements de facilitation, également appelés des paiements pour « graisser la patte » à des fonctionnaires, dans le but d'accélérer ou de simplifier les mesures ou les processus gouvernementaux courants comme la délivrance de permis de construire ou l'approbation d'une licence.

Nous attendons et exigeons de nos partenaires commerciaux, comme les conseillers, les agents contractuels, les agents, les courtiers ou d'autres tiers, qu'ils se conforment aux lois de lutte contre la corruption. Veuillez suivre nos processus de diligence raisonnable lorsque vous engagez des agents et d'autres tiers qui nous représentent ou des tiers qui nous présentent des clients, et surveiller leur activité pendant la durée de l'entente.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter **la foire aux questions de notre politique mondiale anticorruption** sur l'intranet et communiquer avec le service de la conformité pour toute question.

QUESTION Lorsque Gallagher a commencé à faire des affaires dans un pays en développement il y a quelques années, un influent courtier d'assurance local a présenté la Société au ministre responsable de la sélection du courtier. Gallagher a remporté le contrat, et le courtier local est devenu le courtier associé de Gallagher dans l'affaire.

Jeanne travaille au service des finances et apprend que Gallagher et le courtier local s'appêtent à soumissionner pour un autre contrat avec le même organisme gouvernemental. Jeanne a récemment reçu un courriel de ce courtier, dans lequel il exige qu'une partie de sa part d'une commission soit envoyée à un compte bancaire qu'elle n'a jamais vu auparavant et qui est situé dans un pays différent de celui où le courtier habite et où le contrat est exécuté. Que devrait-elle faire?

RÉPONSE Jeanne ne devrait pas envoyer la part de commission demandée et devrait immédiatement faire part de la situation au service de la conformité. La demande du courtier soulève plusieurs signaux d'alarme. Il est possible que ce dernier s'appête à effectuer un paiement illégal au nom de Gallagher.

Fraude

La réputation de Gallagher dépend de l'intégrité de nos actions et de nos transactions. À ce titre, nous nous engageons fermement dans la prévention et la détection de la fraude. Les actes de fraude peuvent comprendre la dissimulation intentionnelle de faits dans le but de tromper les autres ou de les induire en erreur. La fraude peut également comprendre les éléments suivants :

- des déclarations inexactes résultant d'une information financière frauduleuse;
- des déclarations inexactes résultant d'un détournement d'actifs (comme une fraude électronique ou des fournisseurs ou bénéficiaires inexistantes);
- des dépenses et des dettes à des fins indues;
- l'obtention frauduleuse de revenus et d'actifs, ou l'évitement frauduleux de coûts et de dépenses;
- la fraude dans l'exécution de nos obligations de divulgation;
- de fausses inscriptions ou des reçus falsifiés dans les notes de frais;
- des informations inexactes sur les feuilles de temps;
- toute inscription qui cache ou masque intentionnellement la véritable nature d'une transaction; toute tentative d'induire en erreur les institutions financières avec lesquelles nous travaillons sur tout détail pertinent d'un actif ou d'une transaction, y compris la propriété d'un actif.



Gallagher a mis en place des contrôles visant à prévenir, à détecter et à atténuer les risques de fraude. Vous avez un rôle à jouer pour assurer le bon fonctionnement de ces contrôles. Par exemple :

- Si vous avez des soupçons ou des inquiétudes au sujet d'une fraude ou d'une irrégularité financière chez Gallagher, veuillez en informer immédiatement le service de la conformité, le service juridique ou le service de vérification interne.
- Si vous pensez que quelqu'un chez Gallagher a falsifié des informations financières ou autres auprès d'une banque ou d'une institution financière avec laquelle Gallagher travaille, ou auprès des vérificateurs internes ou externes de Gallagher, veuillez en informer immédiatement le gestionnaire approprié, le service juridique, le service de la conformité ou le service de vérification interne.
- Si vous croyez qu'il y a des lacunes dans nos contrôles existants qui pourraient inciter quelqu'un à commettre une fraude ou à faire passer inaperçue une conduite financière, veuillez aviser le service juridique, le service de la conformité ou le service de vérification interne.

QUESTION Linda est comptable chez Gallagher, en Australie. En examinant certains dossiers financiers, elle découvre une série de transactions qui semblent exceptionnellement complexes, dont une qui a même été faite en argent comptant. Que devrait faire Linda?

RÉPONSE Linda devrait s'adresser rapidement à son gestionnaire, ou à un autre gestionnaire approprié, à un chef de service approprié (service de la conformité, service juridique ou service de vérification interne) ou à l'une des ressources énumérées dans le présent document. Bien qu'il puisse y avoir une explication valable, ces transactions pourraient constituer une preuve de fraude. La réussite de notre programme d'éthique et de conformité dépend de notre capacité à prendre la parole lorsque nous voyons quelque chose qui ne semble pas approprié.

Sanctions, boycottages et blanchiment d'argent internationaux

Gallagher s'engage à respecter les sanctions commerciales et économiques ainsi que les lois de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, les lois de contrôle des exportations et les lois antiboycottage applicables à nos activités (désignés collectivement comme les « restrictions commerciales »). Ces restrictions commerciales limitent, entre autres, notre capacité à faire des affaires avec des territoires, des sociétés et des personnes en particulier, et peuvent imposer des obligations de geler les fonds ou d'autres actifs de ces parties. Une description plus exhaustive des restrictions commerciales et des principales responsabilités du personnel de Gallagher se trouve dans la [politique mondiale de Gallagher en matière de sanctions, de contrôle des exportations, de lutte contre le blanchiment d'argent et d'antiboycottage](#).

Non seulement les restrictions commerciales peuvent nuire à la capacité de Gallagher à fournir des services, mais elles peuvent aussi limiter la couverture d'assurance mise en place pour les clients.

Vous devez avoir conscience de la possibilité qu'un client, un client potentiel, un fournisseur ou une compagnie d'assurance puisse :

- être situé dans un territoire sous sanction;
- être une entreprise ou une personne sous sanction;
- faire des affaires dans ou avec un territoire, une entreprise ou une personne sous sanction.

De nombreux territoires dans lesquels nous exerçons nos activités disposent de lois interdisant à Gallagher de participer délibérément au blanchiment d'argent ou d'y contribuer :

- des paiements importants en espèces;
- une imprécision quant à l'origine des fonds d'un client;
- l'achat de produits d'assurance qui ne correspondent pas aux besoins du client;
- la résiliation des polices peu après leur entrée en vigueur;
- des paiements en double ou des trop-perçus qui ne s'expliquent pas facilement comme de simples erreurs.

Si vous constatez une activité suspecte qui vous fait douter de la légitimité de la personne avec qui vous faites affaire, de ses activités ou de sa source de financement, ou si une restriction commerciale est liée à une transaction (y compris en raison d'un lien avec une personne ou un territoire sanctionné), veuillez signaler vos préoccupations à votre responsable désigné de la lutte contre le blanchiment d'argent ou au service de la conformité.

Tout personnel impliqué dans des violations des restrictions commerciales peut se voir infliger des sanctions juridiques immédiates, en plus de subir des conséquences professionnelles.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Activités de bienfaisance

Nous pouvons agir concrètement en faveur des collectivités où nous vivons et travaillons grâce à nos activités de bénévolat et de bienfaisance. Bien que nous encourageons les dons individuels de charité, vous ne devez jamais faire un don au nom de Gallagher dans le but de gagner ou de conserver un avantage commercial indu ou d'exercer une influence inappropriée envers le destinataire. Aucune contribution caritative ne peut être versée à des personnes ou au nom de personnes dans l'attente d'un avantage réciproque ou dans le cadre d'un échange de faveurs. Les contributions doivent toujours être versées à des fins caritatives de bonne foi, dans le respect de toutes les lois applicables et conformément à la politique sur les contributions et les dons. Vous devez obtenir toutes les approbations nécessaires avant de faire un don au nom de Gallagher. Pour plus d'informations, veuillez consulter votre politique locale sur les contributions et les dons.



Changements climatiques

Gallagher s'engage à respecter toutes les exigences légales et réglementaires relatives aux changements climatiques et à l'environnement qui s'appliquent à ses activités. Nous prenons également au sérieux les risques et les perspectives liés aux changements climatiques et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport de déclaration sur le climat sur notre site Internet au investor.ajg.com/esg.

Activités politiques

Activités politiques personnelles

Nous encourageons fortement l'engagement communautaire par la participation aux activités politiques légales de votre choix. Toutefois, la participation à ces activités ne peut se faire que sur votre temps libre et à vos frais, et vous devez vous abstenir de verser des contributions politiques en échange de l'obtention d'un avantage inapproprié pour Gallagher. Les employés, les dirigeants, les administrateurs ou les consultants de Gallagher n'obtiendront pas le remboursement de leurs contributions politiques personnelles, et il est interdit d'utiliser les biens, les installations, l'équipement, le temps, la réputation, la bonne volonté ou les fonds de Gallagher à des fins d'activités politiques.

Lorsque vous participez à un processus politique, veuillez indiquer clairement que vos opinions sont les vôtres et que vous ne parlez pas au nom de Gallagher.

Si vous envisagez de déposer votre candidature à une charge publique, vous devez obtenir au préalable l'approbation écrite de votre gestionnaire et du service de la conformité.

Activités de lobbying

Il est important de noter que les activités de lobbying peuvent nécessiter une divulgation et être assujetties à des règles et restrictions particulières régies par les lois du territoire concerné. Le terme « lobbying » englobe plusieurs types d'activités. Vous pourriez faire du lobbying si votre travail comporte l'un ou l'autre des éléments suivants :

- des relations ou des communications avec des législateurs, des organismes de réglementation, des fonctionnaires membres de l'exécutif, des fonctionnaires de niveau ministériel ou leur personnel;
- des efforts visant à influencer des mesures législatives ou administratives;
- l'incitation des membres du public ou d'autres tiers à entrer en contact avec des fonctionnaires;
- des efforts pour influencer les dépenses gouvernementales ou les décisions en matière d'approvisionnement;
- l'offre de cadeaux ou de divertissements à des fonctionnaires.

Vous devez faire part de ces activités au service de la conformité afin de déterminer si une divulgation ou d'autres règles s'appliquent.

Politique sur les contributions et les dons

Veuillez consulter votre politique locale sur les contributions et les dons.

Arthur J. Gallagher & Co.

Siège mondial
2850 Golf Road
Rolling Meadows, IL 2850-4050
630 773-3800

www.AJG.com

© Arthur J. Gallagher & Co., 2023
CRP44523